



Blonay, le 3 mai 2024

Préavis N° 10-2024 concernant la réfection de la chaussée, de l'éclairage public et des conduites souterraines de la ruelle de Bourg-Dessous, pour un montant de CHF 621'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 30 avril 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 10-2024,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (67 oui, 0 voix contraire et 2 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la chaussée, de l'éclairage public et des conduites souterraines de la ruelle de Bourg-Dessous ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 621'000.-
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 avril 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire



Marie-Galante Forestier

Ariane Wunderli